



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – CONSTANTINE –



REUNION COMMISSIONS (ELECTIVE & RECOURS)

Ordre du Jour : *Composition des commissions et calendrier des différentes opérations.*

Membres Présents : MM. AZAM – RIGHI - DJEHAICHE (C.Elective)
HARKATI – BENSLAMA – ALLIOUA (C.Recours)

L'An 2020 le Dimanche 27 Décembre s'est tenue la réunion regroupant la Commission Elective et la Commission de Recours en présence de Monsieur ABADA S.Général de la LRF.Cne.

La séance fut ouverte à 10h00 par Monsieur le S.Général qui donna lecture de l'ordre du jour à savoir la mise en place des différentes Commissions (Elective & Recours).

Il fut procédé à la structuration des commissions (Elective et Recours) tel que précisée dans les statuts de la LRF.Cne Chapitre III Article 46.

COMMISSION ELECTIVE

MM. AZAM	TAREK	PRESIDENT
DJEHAICHE	MED TAHAR	MEMBRE
RIGHI	REDOUANE	MEMBRE

COMMISSION DE RECOURS

MM. ALLIOUA	SMAIN	PRESIDENT
HARKATI	CHOUAIB	MEMBRE
BENSLAMA	KARIM	MEMBRE

CALENDRIER DIFFERENTES OPERATIONS

- 1/ Dépôt Candidatures du Lundi 28.12.2020 au 06.01.2021.**
- 2/Etudes des dossiers de candidature 06-01-2021 au 07.01-2021**
- 3/ Recours du 08.01.2021 au 09.01.2021.**
- 4/ proclamation définitive liste candidats 11.01.2021.**

CONDITIONS D'ELIGIBILITE PRESIDENT

Article 43

Les candidats aux fonctions de président ou membres du Bureau de la Ligue Régionale de Football doivent répondre aux conditions ci-après :

- *Etre membre de l'Assemblée Générale.*
- *Etre de nationalité Algérienne.*
- *Etre âgé au minimum de 26ans.*
- *Jouir de ses droits civils et civiques.*
- *Ne pas avoir subi de sanction sportive égale ou supérieure à (02) deux ans durant les (05) cinq dernières années précédant la date de l'Assemblée Générale Elective.*
- *Ne pas avoir été condamné pour des délits infamants.*
- *Avoir un niveau de formation justifié, soit par des études universitaires, soit par l'exercice d'une fonction de responsabilité au sein du secteur public ou privé.*
- *Avoir exercé des responsabilités dans des institutions ou associations du secteur des sports pendant les (03) trois années précédants l'assemblée générale électorale.*
- *Ne pas avoir enfreint les dispositions de la convention liant la Ligue Régionale de Football à la FAF.*

ORGANISATION ELECTIONS

A/ Le président de la Ligue Régionale de Football est élu parmi les membres de l'assemblée générale au scrutin secret et à la majorité des voix.

- *Le cumul de mandats pour le président de la Ligue Régionale de Football est interdit, la fonction de président de la Ligue Régionale de Football est incompatible avec la fonction de président, dirigeant ou gestionnaire d'un club professionnel ou amateur.*

B/ Outre le président de la LRF, l'élection des membres du Bureau de Ligue de la LRF est organisée par un collège d'électeur comme suit :

1- Pour l'élection des représentants des clubs régionaux de la division 1 (D1) :

Les représentants des clubs régionaux de la division 1 (D1) élisent (01) un Membre parmi leurs pairs et (01) un suppléant.

2- Pour l'élection des représentants des clubs régionale de la division 2 (D2) :

Les représentants des clubs régionaux de la division 2 (D2) élisent (02) deux Membres parmi leurs pairs et (01) un suppléant.

3- Pour l'élection du représentant des arbitres :

Les arbitres élisent (01) un membre parmi leurs pairs et (01) un suppléant.

4- Pour l'élection des représentants des Ligues :

Les représentants des ligues élisent (02) deux membres parmi leurs pairs et (01) un suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut lever à 11h30.

PRESIDENT COMMISSION ELECTIVE

PRESIDENT COMMISSION RECOURS

AZAM TAREK

ALLIOUA SMAIN